

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/05/2024
Reçu en préfecture le 07/05/2024
Publié le 
ID : 038-213803364-20240506-2024_06_05_35-DE

Nombre de Conseillers :

en exercice : 19

présents : 14

votants : 17

L'an deux mil vingt quatre

le six mai à dix-neuf heures trente,

le Conseil Municipal de la Commune de REVENTIN VAUGRIS
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Mme Edith RUCHON, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 02 mai 2024

PRESENTS : Mme RUCHON Edith, Maire. M. ORENGIA Alain, Mme CAMUS Katy, M. LEICHER Jean-Luc, Mme GATET Fanny, M. MARTICORENA Jean-Claude, M. AUTISSIER Bertrand, Mme TONOLI Eliane, , Mme BURGAUD Véronika, Mme BIEUVELET Laetitia, Mme CHAVASSE Danielle, M. RIGOUDY Daniel, Mme JACQUET Henriette, M. LEFAIVRE Pierre-Gilles, ,

ABSENTS EXCUSES : M. LAROSE Didier (pouvoir donné à M. LEFAIVRE Pierre-Gilles), M. BOITON Roger (pouvoir donné à Mme BIEUVELET), M. PACITTI Jacques (pouvoir donné à Mme RUCHON Edith).

ABSENTS : M. PEYRE Bernard, M. GROS Gérémy.

SECRÉTAIRE : M. AUTISSIER Bertrand.

DÉLIBÉRATION N° 2024 – 35

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION DES EMPLOIS D'ÉTÉ

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de recruter du personnel pour la période allant du 8 juillet 2024 au 2 aout 2024, afin d'assurer le bon fonctionnement de certains services communaux et de faire face à certains besoins saisonniers. Comme les années précédentes, ces emplois d'été seront ouverts aux jeunes Reventinois. Les besoins sont les suivants :

- **Service technique** (participation à l'entretien des espaces verts et naturels, à la maintenance du patrimoine bâti, ...): 2 adjoints techniques pour une durée de 3 semaines à raison de 25 heures hebdomadaire,
- **Restaurant scolaire** (participation à la confection des repas, entretien des locaux et du matériel) 1 adjoint technique pour une durée de 4 semaines à raison de 25 heures hebdomadaire,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de renforcer les moyens humains au sein de certains services communaux afin d'assurer leur bon fonctionnement et de faire face à certains besoins saisonniers

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la création de trois emplois saisonniers d'agents non titulaires selon les modalités susmentionnées, pour la période allant du 8 juillet 2024 au 2 aout 2024 ;

FIXE leur rémunération au taux horaire du SMIC ;

AUTORISE Madame la Maire à signer tout document afférent à cette délibération.



Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

En mairie, le 06 mai 2024.

Mme la Maire,

Edith RUCHON

Acte rendu exécutoire le 07.05/2024

- après télétransmission électronique le 07.05/2024

- et mise en ligne sur le site de la Commune le 07.05/2024